

**Session Plénière du 28 Février 2019**

**RAPPORT N°19.01.02 – De nouvelles mobilités pour tous les territoires**

**Intervention de Véronique PEAN**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux,

La mobilité est au cœur de nos préoccupations aujourd'hui et c'est tant mieux.

La Région est devenue un acteur de référence des mobilités au quotidien, celles qui sont indispensables à l'ensemble de nos concitoyens. Mobilité qui se pose en termes spécifiques différents selon que parle des territoires ruraux, des banlieues ou des villes.

Ce rapport détaille plusieurs aspects de ce que l'exécutif régional fait déjà et entend faire à l'avenir. C'est dans son rôle de chef de file. Mes collègues ont eu ou auront l'occasion de détailler le savoir-faire de la Région, en matière ferroviaire ou routière.

**Je m'attacherai au faire-savoir.**

Concernant la plate-forme JVMalin, j'aurai deux observations à faire :

- Aujourd'hui on trouve sur JV Malin le coût en carbone mais pas en euros ! Le bilan carbone du déplacement est indiqué- en grammes de CO2 ce qui donne des nombres à peu près illisibles. Comme si le bilan carbone était plus important que le coût en euro quand on cherche le meilleur itinéraire. Avant de mettre en vente les titres de transports – ce qui est en soi une bonne idée - indiquez des maintenant les tarifs.
- Qui dit mobilité pense aussi mobilité réduite. Nous avons déjà ici regretté voire dénoncé le retard pris dans l'intégration des personnes à mobilité réduite. Nous avons l'occasion de combler une partie de ce retard en intégrant sur la plateforme de recherche d'itinéraires un service spécifique pour personnes titulaires d'une carte d'invalidité. Le « profil du voyageur » sera utilement précisé en ajoutant une case « PMR »

Il n'y a pas que les transports publics et le vélo (!) dans la vie ; il existe d'autres offres de mobilité.

Il importe que ces offres alternatives soient connues : le covoiturage et les taxis ruraux !

- Tout le monde a entendu parler du covoiturage ou de l'auto-partage, sans bien souvent faire la différence, mais il n'est pas encore entré dans les réflexes au quotidien d'y faire appel. Nous approuvons donc totalement la décision de l'exécutif régional de mettre en place une plateforme régionale publique de covoiturage qui prendra en compte les besoins sur toute la région. Nous vous proposerons un amendement à ce sujet...
- Pour que l'utilisateur puisse connaître instantanément le mode ou la combinaison de modes de transports à utiliser, il faut aussi présenter l'offre des taxis. Ce sont les grands absents de ce rapport sur la mobilité en milieu rural. Taxi pour rallier la gare, ou taxi à la descente du train, c'est un élément important de la mobilité. Une fois que vous êtes descendu du train, que faire, si personne de connaissance n'a pu venir vous chercher et qu'il n'y a pas de transport public, et s'il n'y a pas de bornes d'appel de taxis ?

Je demande donc que les taxis soient référencés sur la plate-forme régionale, avec l'indication de la commune de stationnement pour faciliter la décision du voyageur.

Indication des tarifs, soutien au covoiturage, prise en compte du handicap dans le profil de l'utilisateur et intégration des taxis dans les modes de transports, sont les progrès qu'il reste à réaliser pour que l'outil numérique régional soit réellement au service de *toutes les mobilités*.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*  
\*